



DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE COMPTOIR D'ACHAT ET DE VENTE DES SUBSTANCES MINERALES DE PRODUCTION ARTISANALE

1. Statuts notariés d'une société constituée suivant le droit positif Congolais (Sprl par exemple);
2. Immatriculation au Nouveau Registre de Commerce ;
3. Numéro d'Identification Nationale ;
4. Numéro Import –Export
5. Nouvel Identifiant Fiscal « NIF » ;
6. La preuve de détention d'un compte au nom de la Société dans une de Banque agréée en RDC;
7. Lettre d'immatriculation à la Banque Centrale du Congo ;
8. Exhiber la preuve de disposer en propriété d'au moins un Immeuble en matériaux durables dans chaque centre d'activités ;
9. Payer les droits dus au Trésor Public.
 - 9.1 Redevance
 - Diamant : 200.000 USD
 - Or : 5.000 USD
 - 9.2 Caution
 - Diamant : 50.000 USD
 - Or : 2.500 USD

9.3 Frais de dépôt du dossier de demande d'agrément au titre de comptoir

- Diamant : 200 USD
- Or : 200 USD

9.4 Agrément Acheteur de comptoir

- Diamant : 1000 USD
- Or : 1000 USD

9.5 Agrément Acheteur Supplémentaire aux dix premiers

- Diamant : 15.000 USD
- Or : 1500 USD

9.6 Frais de dépôt lors de la demande d'agrément de l'acheteur de comptoir

- Diamant : 150 USD
- Or : 150 USD

Fait à Kinshasa, le 30 mars 2012

La Direction des Mines